

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021**  
**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**

1) Politique migratoire : Lettre ouverte au Président de la République. .

ADOPTE

**I. ADMINISTRATION GENERALE**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

2) **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2021.**

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2021.

**II. FINANCES**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

3) **Budget Ville 2021 : décision modificative n°3.**

ADOPTE

La décision modificative n°3 du budget Ville 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 409.782,98 Euros, dont 173.758,24 Euros pour la section de fonctionnement et 236.024,74 Euros pour la section d'investissement.

4) **Exécution du Budget Ville en section d'investissement.**

ADOPTE

Afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à passer toute opération de ce type dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AVIS FAVORABLE

5) **Calcul des charges liées à la substitution de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais aux communes membres pour la prise en charge des cotisations relatives à l'offre de services de la Mission Locale par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées : Avis du Conseil Municipal.**

La Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais s'est réunie le 28 septembre 2021, pour le calcul des charges liées à la substitution de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais aux communes membres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour la prise en charge des cotisations relatives à l'offre de services de la Mission Locale. Conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé sur ce rapport qu'il a approuvé.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

6) **Subventions aux associations 2021 : état complémentaire n°3.**

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé l'état complémentaire n°3 des subventions 2021 accordées aux associations comme suit :

6574-415	Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel - S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO	20.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>20.000 €</b>

7) **Signature d'un avenant à la convention signée entre la Commune et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO).**

ADOPTE

Le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention complémentaire à la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel pour l'exercice budgétaire 2021.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de participation au développement du sport entre la Commune et la S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO.

**8) Modalités d'octroi d'une subvention mensuelle au Stade Portelois suite au prêt contracté par celui-ci pour le paiement de la moquette du terrain synthétique Jean Aubert. ADOpte**

Dans le cadre de son prêt pour le paiement de la moquette du terrain synthétique Jean Aubert, et afin de pallier les conséquences financières de la crise sanitaire pour le club et face à la volonté de celui-ci d'avoir une politique sportive ambitieuse, il s'avère nécessaire de lever le nantissement du compte-titres du Stade Portelois.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention mensuelle au Club de 1.836,13 Euros à compter de janvier 2022 jusqu'en octobre 2025, date de conclusion du prêt.

**9) Acomptes sur subventions 2022 aux associations. ADOpte**

Ces acomptes seront consentis :

- ✓ au C.C.A.S.
- ✓ à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot
- ✓ à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)
- ✓ à la S.A.S.P. E.S.S.M.
- ✓ à la Musicale Porteloise
- ✓ au Stade Portelois

en fonction des besoins de trésorerie de ces organismes, en attente du vote du Budget Primitif 2022.

**10) Grille des tarifs 2022. ADOpte**

L'assemblée délibérante a approuvé la nouvelle grille des tarifs 2022, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Certains tarifs sont arrondis pour en faciliter l'encaissement, d'autres tarifs restent inchangés.

**III. ADMINISTRATION GENERALE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**11) Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. ADOpte**

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais en vue de sa signature avant fin 2021. En développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités locales concernées en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance et jeunesse, animation de la vie sociale, inclusion numérique, logement, handicap.

Le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale qui sera signée avec la CAF du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les communes.

**12) Financement du poste de Chargé de mission Petites Villes de Demain : Convention tripartite. ADOpte**

L'Assemblée délibérante a approuvé la convention tripartite qui sera signée avec les communes de Saint-Martin-les-Boulogne et Wimille, ayant pour objet le co-financement du poste de chargé de mission Petites Villes de Demain.

**13) Motion pour le maintien des horaires d'ouverture des guichets de la gare de Boulogne-Ville, la sauvegarde des emplois des cheminots et la préservation d'un niveau de service public ferroviaire de qualité de proximité. ADOpte**

La SNCF a annoncé la modification des horaires d'ouverture des guichets dans huit gares de la Région à compter de décembre 2021. Les guichets connaîtront une réduction de leurs horaires d'ouverture. Ils ne seront plus ouverts que de 9h à 17h, du lundi au samedi, et seront désormais fermés le dimanche. La gare de Boulogne-Ville est impactée par cette réorganisation qui entraînera inévitablement la suppression d'emplois de cheminots affectés à ce service aux usagers en gare, service particulièrement fréquenté et apprécié des boulonnais. Les conditions d'accueil du public seront donc dégradées par rapport à l'offre existante, tout comme les conditions de travail des salariés en gare. Les élus ont toujours eu à cœur de défendre sans réserve la gare de Boulogne-Ville, les gares du Boulonnais, les dessertes ferroviaires du territoire, les emplois de cheminots, la qualité du service public ferroviaire en proximité. Aussi, face à cette situation, et constatant les craintes des usagers du Boulonnais, Le Conseil Municipal demande, par le biais d'une motion, que le contenu de ce projet de réorganisation soit revu, afin de figer durablement le fonctionnement actuel des guichets de la gare de Boulogne-Ville.

#### IV. **PERSONNEL**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**14) Modification du tableau des effectifs.**

**ADOPTE**

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

**15) Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : Modification.**

**ADOPTE**

L'assemblée délibérante a modifié la délibération n°2019-122 en date du 9 décembre 2019, fixant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

**16) Organisation du temps de travail.**

**ADOPTE**

Le Conseil Municipal a fixé l'organisation du temps de travail, conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, sur le respect de la règle des 1607 heures annuelles de travail.

#### V. **CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**17) Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2020.**

En application du décret du 11 mai 2000 précisant le contenu de la loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de l'environnement, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2020 a été présenté au Conseil Municipal.

#### VI. **VOIRIE ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**18) Service public d'assainissement : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2020.**

Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 et au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs à la protection de l'environnement, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020 a été présenté au Conseil Municipal.

**19) Service public de distribution d'eau potable : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2020.**

Un rapport annuel a été transmis au Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020, conformément à la législation en vigueur relative à la protection de l'environnement.

## VII. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur DUVAL*

AVIS FAVORABLE

- 20) **Installations classées - Demande d'enregistrement par la société MI-CA PRESTATIONS en vue de créer et d'exploiter un atelier de transformation de produits de la mer à LE PORTEL : Avis du Conseil Municipal.**  
Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande de la société MI-CA PRESTATIONS pour la création et l'exploitation d'un atelier de transformation de produits de la mer situé rue Vankeeckoeit à LE PORTEL. La consultation s'est déroulée du 22 novembre au 22 décembre 2021 inclus.

AVIS FAVORABLE

- 21) **Installations classées - Demande d'enregistrement par la société CBM FILETAGE en vue d'exploiter un atelier de filetage et de mareyage à BOULOGNE-SUR-MER : Avis du Conseil Municipal.**  
L'assemblée délibérante a rendu un avis favorable à la demande de la société CBM FILETAGE pour son projet d'exploiter un atelier de filetage et mareyage situé 22 rue Saint Vincent de Paul à BOULOGNE SUR MER. La consultation s'est déroulée du 22 novembre au 22 décembre 2021 inclus.

- 22) **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés (acte constitutif – version 2021) avec la FDE62 (Fédération Départementale de l'Energie 62). ADOPTE**  
Il est prévu d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés (acte constitutif - version 2021), la Fédération Départementale de l'Energie 62 étant coordonnateur de ce groupement de commandes pour le compte de ses adhérents.

## VIII. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEDEZ*

- 23) **Opération de valorisation urbaine et foncière du quartier du Mont de Coupes : Demande de subvention auprès de l'Europe – programme LEADER. ADOPTE**  
L'assemblée délibérante a décidé de solliciter une subvention auprès de l'Europe, dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale), pour l'opération de valorisation urbaine et foncière du quartier du Mont de Coupes, estimée à 240.000 Euros.

- 24) **Région « Hauts de France » - Etude stratégique de requalification du Mont de Coupes : Demande de subvention. ADOPTE**  
Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès de la Région pour l'étude stratégique de requalification du Mont de Coupes, pour un montant estimé à 171.800 Euros HT.

- 25) **Région « Hauts de France » - Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs - Aménagement de l'Entonnoir – phase 2 : Demande de subvention. ADOPTE**  
Dans le cadre de l'appel à projets « redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs », il est prévu de solliciter une subvention auprès de la région pour l'aménagement de l'Entonnoir – phase 2, pour un montant estimé de travaux avec honoraires de 430.946,92 Euros HT.

- 26) **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : demandes de subventions 2022. ADOPTE**  
Il convient de présenter une demande de subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de l'année 2022, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les opérations suivantes :
- ✓ Requalification de l'Entonnoir – 2ème phase pour un montant total de 430.946,92 Euros HT.
  - ✓ Travaux d'aménagement et mise en accessibilité pour la maison France Services pour un montant total de 63.412,88 Euros HT ;

**27) Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demandes de subventions 2022. ADOPTE**

L'assemblée délibérante a décidé de présenter une demande de subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de l'année 2022, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour les dossiers suivants :

- ✓ Travaux d'aménagement et mise en accessibilité pour la Maison France Service pour un montant total de 63.412,88 HT.
- ✓ Mise en sécurisation de l'Eglise pour un montant total de 168.988,25 Euros HT.
- ✓ Réfection de la tribune du stade Amour Sergent pour un montant de 216.182,40 Euros HT,
- ✓ Réfection de la toiture de l'école Mozart pour un montant total de 131.668,97 Euros HT.

**28) Dotation de Solidarité Communautaire pour les équipements – environnement (DSCé) : demande de subvention. ADOPTE**

Il est prévu de solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les équipements - axe environnement, pour la réfection de la toiture de l'école Mozart pour un montant total de 131.668,97 Euros HT.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**29) « Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales. ADOPTE**

Dans le cadre de l'opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEPRETRE*

**30) Plan de relance Européen – REACT EU Numérique. ADOPTE**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'Europe a lancé un plan de relance numérique ; REACT EU Numérique. Ce dernier contribuera à démocratiser les nouvelles pratiques adoptées concernant le télétravail, les visioconférences et les services dématérialisés. Par conséquent, le Conseil Municipal a approuvé l'opération « REACT EU Numérique » pour un montant de 117.000 Euros TTC, et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Europe.

**31) Pour information du Conseil Municipal : Acquisition de matériel informatique : point sur les subventions obtenues.**

**IX. ENSEIGNEMENT**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

**32) Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2021-2022. ADOPTE**

Le Conseil Municipal a fixé les conditions d'attribution des bourses communales pour l'année scolaire 2021-2022 et a accepté les dossiers retenus par la Commission Enseignement qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

**X. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

**33) Bilan des marchés publics passés au cours de l'année 2021.**

**34) Subventions « Façades et architectures et couleurs Porteloises » : bilan de l'année 2021.**

# XI. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

✓ **Carte « Pass et costumes » : Tarification.**

Par arrêté municipal n°2021-296 en date du 27 juillet 2021, la tarification de la carte Pass pour l'année 2021/2022 a été fixée comme suit : 20 euros pour les portelois et 60 euros par les extérieurs (nouvelle inscription). Gratuité de la carte pour les adhérents inscrits en 2020/2021. Par ailleurs, la tarification de l'activité danse a été fixée à : 80 euros pour les portelois et 100 euros par les extérieurs (forfait pour la confection des costumes).

✓ **CAJ : Sortie à Plopsaland.**

Une sortie à Plopsaland en Belgique a été organisée pour les jeunes de 12 à 17 ans de la ville, fréquentant le CAJ (rue de Reims) et possédant la carte Pass, le vendredi 5 novembre 2021. Par arrêté Municipal n°2021-463 en date du 12 octobre 2021, la tarification a été fixée à 12 euros.

✓ **CAJ : Loto quine.**

Par arrêté Municipal n°2021-487 en date du 19 octobre 2021, la tarification d'un loto quine avec un bar organisé par les jeunes fréquentant le CAJ (rue de Reims), le dimanche 21 novembre 2021, à la salle Yves Montand a été fixée comme suit : 4 cartes : 12 euros, 6 cartes : 15 euros, eau/chips : 0,50 euro, café/confiserie : 1 euro, boisson/tarte : 1,50 euro.

✓ **CAJ : Lavage de voitures.**

Un lavage de voitures a été organisé par les jeunes de la ville fréquentant le CAJ (rue de Reims), les samedis 20 novembre et 4 décembre 2021, au tarif de 5 euros - Arrêté Municipal n°2021-488 en date du 19 octobre 2021.

✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 600.000 Euros auprès du Crédit Agricole Nord de France.**

Pour financer son programme d'investissements 2021-2022, la ville a contracté auprès du Crédit Agricole Nord de France un prêt d'un montant de 600.000 Euros, par arrêté municipal n°2021-512 en date du 26 octobre 2021, dont voici les principales caractéristiques : Durée : 15 ans - Taux d'intérêt : 0,67 % - Base de calcul : exacte/360 - Périodicité des échéances : Trimestrielle - Mode d'amortissement : constant - Frais de dossier : 600 Euros.

✓ **Service seniors : Repas dansant organisé le vendredi 26 novembre 2021 : Tarification.**

Par arrêté Municipal n°2021-515 en date du 27 octobre 2021, la tarification d'un repas dansant « poulet/frites » organisé par le service seniors le vendredi 26 novembre 2021, à la salle Yves Montand, a été fixée à 20 euros (repas et animation).

✓ **Régie de recettes « manifestations et productions culturelles » : Fixation du prix de vente des billets pour la pièce de théâtre « Tout le plaisir est pour nous » par les Thibautins, le jeudi 6 janvier 2022.**

Par arrêté municipal n°2021-516 en date du 2 novembre 2021, le prix de vente des billets pour la pièce de théâtre « Tout le plaisir est pour nous » par les Thibautins, à l'Espace Culturel Philippe Noiret, le jeudi 6 janvier 2022 à 20 heures 30, a été fixé à 10 euros tarif normal et à 5 euros tarif réduit.

✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 600.000 Euros auprès de la Banque Postale.**

Pour financer son programme d'investissements 2021, la ville a contracté un prêt d'un montant de 600.000 Euros auprès de la Banque Postale, par arrêté municipal n°2021-517 en date du 9 novembre 2021, dont voici les principales caractéristiques : Durée : 15 ans - Score Gissler : 1A - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,81 % - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours - Périodicité des échéances : Trimestrielle - Mode d'amortissement : constant - Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Date d'affichage : Le 10/12/2021